	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 12 avril 2024	N° 2024-157

Convocation du 5 avril 2024

Aujourd'hui vendredi 12 avril 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
Mme Christine BONNEFOY à Mme Daphné GAUSSENS
Mme Pascale BRU à Mme Typhaine CORNACCHIARI
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN
Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE
M. Thierry MILLET à Mme Béatrice SABOURET
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Jérôme PEScina à M. Dominique ALCALA
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :


Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h
M. Thomas CAZENAVE à partir de 15h

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Amandine BETES de 14h à 15h30
Mme Amandine BETES à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 15h50
Mme Claudine BICHET à Mme Marie-Claude NOEL à partir de 16h30
Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 13h à 13h15
Mme Fatiha BOZDAG à M. Benoît RAUTUREAU de 12h30 à 15h05
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ jusqu'à 13h15
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY de 14h40 à 16h
M. Alain CAZABONNE à Mme Simone BONORON à partir de 16h10
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG de 12h50 à 15h
M. Max COLES à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h30
Mme Laure CURVALE à M. Didier CUGY à partir de 14h25
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h40
M. Gilbert DODOGARAY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 16h20
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne LEPINE à partir de 15h45
M. Michel LABARDIN à M. Franck RAYNAL de 9h30 à 12h30 et à partir de 14h25 et, à M. Patrick BOBET de 12h30 à 13h15
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h40
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 16h
Mme Delphine JAMET à Mme Eve DEMANGE à partir de 14h25
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE à partir de 12h
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 16h20
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL de 14h25 à 15h40
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES de 14h40 à 16h30
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC jusqu'à 13h15
M. Franck RAYNAL à M. Eric CABRILLAT de 12h30 à 16h10
Mme Marie RECALDE à Mme Andréa KISS à partir de 16h30
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Eric CABRILLAT à partir de 16h10
M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h50

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-213300049-20241015-DEL-2024-10-069-DE
Date de télétransmission : 18/10/2024
Date de réception préfecture : 18/10/2024

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 12 avril 2024	Délibération
	Direction de l'Urbanisme Service Planification Urbaine	N° 2024-157

Lancement de la démarche d'évaluation du PLU3.1 - Mandat donné au Président pour solliciter les communes - Décision - Autorisation

Madame Marie-Claude NOEL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La présente délibération lance la démarche d'évaluation et d'analyse des résultats de l'application du PLU 3.1 dont la dernière révision a été approuvée le 16 décembre 2016.

Les articles L.153-27 et suivants du Code de l'urbanisme, relatifs à l'évaluation du Plan local d'urbanisme (PLU), disposent que six ans au plus après la délibération portant approbation du PLU, le Conseil de la Métropole procède à une analyse des résultats de l'application du plan, au regard des objectifs visés notamment à l'article L.101-2 du Code de l'urbanisme.

Cette analyse doit éclairer le Conseil métropolitain et les conseils municipaux de ses communes membres sur la nécessité ou non de procéder à une révision du PLU en vigueur. A cet effet, lors de la révision du PLU 3.1, une série de près de 75 indicateurs de suivi avait été créée ou empruntée à des observatoires existants afin de faciliter le suivi et de garantir la pérennité des données. Ces indicateurs sont présentés dans la pièce C2 du rapport de présentation et sont structurés autour de six grandes thématiques : l'habitat et la démographie, la consommation des sols et l'optimisation foncière, la nature et l'agriculture, l'environnement, les mobilités et enfin l'économie et le commerce. Ils répondent aux orientations générales du PADD et aux orientations thématiques des orientations d'aménagement et de programmation.

Les services de la métropole ont lancé en 2022 un travail de collecte des informations nécessaires à l'évaluation permettant de renseigner les indicateurs inscrits dans le PLU 3.1. L'analyse de ces indicateurs ainsi renseignés doit servir à mener une réflexion sur la nécessité ou non de réviser le PLU 3.1 au regard des résultats de son application.

Préalablement à cette analyse et au débat qui doit se tenir au sein du Conseil métropolitain, l'article L.153-27 du Code de l'urbanisme précise que la métropole doit solliciter en amont les communes afin que leur conseil municipal émette un avis sur les résultats de l'application du PLU 3.1. A l'issue de ce vote, et au regard de l'analyse des résultats du PLU 3.1, la métropole saisira une seconde fois les communes sur l'opportunité ou non de réviser le document d'urbanisme.

Il est proposé de mandater le Président de la métropole pour solliciter l'avis des communes à l'occasion de cette procédure d'évaluation du PLU 3.1.

Après avoir sollicité l'ensemble des communes de la métropole, le Conseil métropolitain présentera l'analyse des résultats de l'application du PLU 3.1 et la synthèse des avis des communes, et statuera sur la nécessité ou non de réviser le PLU 3.1 actuellement en vigueur.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,
VU l'article L.101-2 du Code de l'urbanisme,
VU l'article L.153-27 et suivants du Code de l'urbanisme,
VU les articles L.1214-1 et 1214-2 du Code des transports,
VU l'article L302-1 du Code de la construction et de l'habitation,
VU la délibération du 16 décembre 2016 approuvant la révision du PLU 3.1,
VU la pièce C2 du rapport de présentation portant sur l'évaluation postérieure du projet,
VU les indicateurs de suivi proposés lors de la révision du PLU 3.1 et permettant de procéder à l'évaluation du plan,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que l'article L153-27 du Code de l'urbanisme précise qu'une procédure d'évaluation du document d'urbanisme doit être menée,

CONSIDERANT que l'avis des 28 communes membres de la métropole doit être sollicité d'une part sur l'analyse des résultats de l'application du plan et d'autre part sur l'opportunité de réviser le PLU 3.1,

DECIDE

Article 1 : de prendre acte du lancement de la procédure d'évaluation du document d'urbanisme,

Article 2 : de prendre acte des modalités d'association des communes membres de la métropole,

Article 3 : de mandater le Président de Bordeaux Métropole pour solliciter l'avis des communes et de leur conseil municipal respectif sur l'analyse des résultats de l'application du PLU puis sur l'opportunité de lancer ou non une révision dudit PLU.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 12 avril 2024

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 18 AVRIL 2024</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 18 AVRIL 2024</p>	<p>Pour expédition conforme, par délégation, la Conseillère déléguée,</p> <p>Madame Marie-Claude NOEL</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------